

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-446

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	14 000 000
Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	14 000 000	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement d'appel et de dénonciation, nous proposons que 14 millions d'euros soient redéployés de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à payer des

intérêts bancaires) à un fonds d'urgence pour tous les Outre-Mer de la République pour lutter contre la vie chère.

La cherté de la vie est un problème majeur dans les Outre-Mer. L'État reconnaît ce problème puisqu'il octroie une « prime de vie chère » à ses fonctionnaires. Une grande partie de la population, malheureusement, ne bénéficie pas d'aide spécifique pour pallier cette différence de niveau de vie avec l'hexagone. En effet, les études de l'INSEE montrent régulièrement des disparités de prix allant jusqu'à 38 % sur les denrées alimentaires. Parallèlement à cela, le chômage de masse et les bas revenus engendrent une situation de pauvreté accrue dans nos territoires ultramarins plus de deux fois supérieur au niveau hexagonal. Les familles ont de plus en plus de difficultés à payer leurs factures, se soigner, assurer leurs déplacements, accéder à la culture, à l'éducation et aux loisirs, etc... Nous considérons que cette situation n'est pas en adéquation avec les droits fondamentaux. Il est encore plus intolérable que cette situation perdure, considérant les graves dommages économiques engendrés par la Covid19. Très dépendants des échanges extérieurs, les outremeriens ont souffert encore plus fortement de cette crise, et les pertes d'activité pendant le seul confinement y sont estimées à 30%. C'est une situation sans précédent.

Cette situation de souffrance et de stress a des conséquences néfastes, notamment sur les enfants (mal-logement, difficultés scolaires, santé dégradée, etc...).

Il convient d'agir rapidement pour pallier cette situation. Cet amendement vise donc à prélever 14 millions d'euros de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie en Outre-mer », pour abonder le nouveau programme : « Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer ». » "